

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Rapport Moral. — Rapport Financier. — Bilan au 31 décembre 1933.
— L'Assemblée Générale de 1934.

Informations

Nos Maisons de Repos : inscription. — Légion d'Honneur. — Souscription pour le Buste de Brieux. — Renouvellement des Cartes du Combattant. — Aux Usagers de la S. T. C. R. P. — La Loterie Nationale. — Une généreuse proposition. — A propos de successions. — Avis aux accordeurs. — T. S. F.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations pour 1934. — Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 Novembre 1933. — Groupement de la Région du Nord. — Groupement Départemental du Rhône. — Avis divers. — Liste de donateurs. — Questionnaire pour nos Maisons de Repos.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal 160-31

S.P.P. 606

PRESIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

COMITÉ DE PATRONAGE

† M. Eugène BRIEUX, de l'Académie Française, Président honoraire.
M. BARTHOU, de l'Académie Française, ancien Président du Conseil
M. le colonel FABRY, ancien ministre.
† M. le général BALFOURIER ;
M. BRISAC, préfet ;
M. J. RIDGELY CARTER ;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député ;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;
M. DUCO, médecin-inspecteur ;
M. FRIBOURG, député ;
Miss Alice GETTY ;
M. Justin GODART, ancien ministre ;
Miss Grace HARPER ;
Miss Winifred HOLT ;
Mme Léopold KAHN ;
M. KRUG ;
M. LUGOL, sénateur ;
Mme la maréchale MAUNOURY ;
M. Samuel MILBANK ;
M. le docteur MORAX ;
M. MEYER, conseiller d'Etat ;
M. Henry PATÉ, député ;
M. Pierre RAMEIL, député ;
M^e HENRI-ROBERT, de l'Académie française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;
† M. VALLERY-RADOT ;
le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

RAPPORT MORAL

présenté par le Conseil d'Administration de
« L'Union des Aveugles de Guerre »
sur l'Exercice 1933

Chers Camarades,

La quinzième année d'existence de l'Union des Aveugles de Guerre vient de se terminer et nous examinerons avec vous, comme à l'habitude, ce qu'a été pour notre groupement la période qui s'est écoulée.

Dans une Association comme la nôtre, où nous réunit une commune blessure qui nous interdit de gagner notre vie, il est une préoccupation légitime qui occupe la première place dans le souci de ceux auxquels les Aveugles de Guerre ont confié leurs intérêts. C'est la pension qui nous apporte le pain de nos familles et l'on comprendra l'importance que nous attachons à cette question, tirant nos seules ressources de ce que nous verse l'Etat. Au début de 1933, nous avions estimé devoir attendre que l'état économique et financier de notre pays soit dans de meilleures conditions pour demander que soient apportées des améliorations à notre sort. La crise, en effet, s'étendait pendant 1932, mais nous pouvions penser que des progrès seraient réalisés, nous permettant de parfaire la tâche commencée. Cependant, les divers effets de cette crise continuaient à se faire sentir dans tout le pays et nous avons dû nous borner à conserver simplement nos positions pour maintenir les droits que, depuis 1918, nous avons péniblement acquis.

En présence d'un budget accusant un déficit inquiétant, les gouvernements qui se sont succédés depuis plus d'un an ont envisagé des mesures de redressement financier qui, pour la plupart, prévoyaient un prélèvement à effectuer sur les pensions de guerre et les avantages accordés aux anciens combattants. Nous ne voulons pas discuter ici sur les

moyens que les divers ministres des Finances comptaient prendre pour équilibrer leur budget, mais nous admettrons difficilement qu'un sacrifice en cette matière soit demandé à nous qui nous sommes montrés toujours si pondérés dans nos revendications. C'est ce qu'avait, du reste, fort bien compris un de nos ministres des Pensions, M. Miellet, qui, dans un projet de prélèvement à opérer sur le budget des pensions, en avait fait excepter les grands invalides, ce qui, aux yeux de l'opinion publique, ne pouvait paraître que justice et équité.

Toute menace contre nos droits est-elle définitivement écartée ? Nous n'en sommes pas certains, mais nous avons confiance, d'abord en la valeur de notre Association, qui saura, nous en sommes convaincus, faire comprendre aux Pouvoirs publics ce que représente la pension d'un Aveugle de Guerre ; puis, nous n'avons pas le sentiment qu'on s'attaquera, d'une façon très ferme, à notre catégorie de grands mutilés qui a sagement confiance en notre pays.

Nous ne nous sommes cependant pas cantonnés dans cette attitude d'attente, et avons présenté les principaux vœux formulés par nos Assemblées générales. Parmi ceux-ci, nous avons obtenu l'assurance très nette du Ministère de l'attribution d'une pension aux veuves de nos camarades qui s'étaient mariés après les trop courts délais fixés par la loi. Nous avons pu constater, d'ailleurs, la bonne application de ces instructions et nous sommes assurés que, sauf en cas de mariage *in extremis*, les veuves des Aveugles de Guerre auront toutes droit à pension.

Nous avons aussi appelé l'attention de M. le Ministre sur une catégorie que l'on pourrait presque considérer comme des veuves, ce sont les femmes de nos camarades internés. Un mémoire a été remis sur ce sujet, et des promesses ont été faites, mais nous aimerions que soit définitivement fixée la situation de ces malheureux camarades et de leurs compagnes.

Le temps n'est évidemment pas propice pour faire aboutir tout ce que nos camarades avaient demandé. Le statut des Grands Invalides, dont il était question, a été mis sur pied ; les dispositions qu'il contient ne sont pas réalisables en ce moment et quelques-unes ne nous donnent pas satisfaction. Il sera bon, malgré tout, de préciser ce qui doit être fait en faveur des grandes victimes de la guerre, et nous espérons que les jours prochains nous permettront de discuter l'application des mesures nous concernant.

Dans l'ordre moral, nous avons vu se continuer l'exécution de la

loi du 2 janvier 1932, qui a permis à 807 de nos camarades d'être promus au grade supérieur dans l'Ordre de la Légion d'honneur. Les nominations ne sont pas faites à un rythme très rapide, et beaucoup d'entre nous attendent encore l'élévation de leur grade, mais il ne leur faudra qu'un peu de patience pour obtenir la distinction attendue, tandis que les Aveugles de Guerre, blessés en service commandé, ne peuvent prétendre encore à l'obtention du ruban rouge. Nous regrettons infiniment cet état de fait, et pour y remédier, nous avons fait une démarche auprès du ministre de la Guerre qui nous a, encore une fois, opposé les lois et circulaires en vigueur. Nous avons alors établi, d'accord avec nos camarades grands invalides, un projet de loi tendant à faire attribuer la Légion d'honneur aux grands mutilés à 100 %, article 10, blessés en service commandé. Nous pouvons assurer nos camarades que nous ferons tous nos efforts pour que ce projet reçoive un accueil favorable de la part du Parlement.

L'U.A.G., nous l'avons dit, existe depuis quinze ans et, sans crainte de nous répéter, nous exprimons ici notre joie de voir notre Association se développer sans cesse. Nous cédon volontiers à l'attrait du coup d'œil rétrospectif qui nous ramène aux débuts de l'U.A.G. et nous évoquons encore l'époque où son premier siège social était installé dans quatre petites pièces, rue du Mont-Thabor. Or, maintenant, nous prenons nos dispositions pour quitter la rue Ballu, la Maison des Aveugles de Guerre étant une chose qui n'est plus dans le domaine des projets. Au moment de notre Assemblée générale dernière, nous n'avions encore rien de précis à présenter à nos camarades, les recherches que nous avons entreprises pour trouver un terrain ou un immeuble répondant à nos besoins ne nous ayant pas donné satisfaction. Certaines propositions, cependant, avaient retenu notre attention, particulièrement une propriété située rue de Londres et une autre rue de Sèvres, fort séduisantes sous bien des aspects, pour lesquelles nous avons fait établir des rapports très étudiés par un architecte compétent. Elles ne représentaient pas, toutefois, dans l'ensemble, toutes les caractéristiques désirables pour créer la « Maison des Aveugles de Guerre ». Aidés de nos amis voyants, nous avons continué cette espèce de prospection de la propriété parisienne et avons trouvé, sous notre main, ce que nous cherchions bien loin. Rue Blanche, à deux pas de la rue Ballu, était un immeuble à vendre, qui a réuni tous les suffrages de votre Conseil d'administration. Le quartier de Paris, bien connu de nos camarades, qui ne changerait en rien leurs habitudes, la disposition des lieux, la

surface de cette propriété, le calme et la tranquillité qui y règnent, surprenants dans ce coin de Paris si agité, sont les raisons qui ont fixé vos administrateurs sur leur choix. Au fond d'une grande cour spacieuse s'élèvera notre Maison, suivie d'un beau jardin planté d'arbres. Nous nous y retrouverons, Parisiens ou provinciaux, tous réunis dans la maison de famille ; nous y serons chez nous, sûrs du toit qui nous abrite ; les uns y passeront, les autres y pourront vivre.

Comment sera conçue exactement la Maison ? Les plans vont être mis à l'étude, dès maintenant, cette propriété ne venant d'être acquise que tout récemment avec le concours de l'Office National, qui nous a évité de gros frais dans cette affaire. Le secrétaire de l'Office National, notre ami Possoz, s'est montré toujours bienveillant pour l'Union, ce dont nous le remercions.

Nous aurons une pensée reconnaissante à Mme Damazy, donatrice, que nous n'avons pas connue. Une partie du legs important qu'elle nous fit, devant, par une heureuse coïncidence, être placée en immeubles, a trouvé son emploi dans l'achat de cette propriété. Les quelques indications, forcément brèves, que nous venons de donner dans ce rapport, montrent que le projet d'édification de notre Maison est en pleine voie d'exécution. Nous nous proposons de vous tenir au courant des détails au fur et à mesure de leur réalisation.

Après cette question nouvelle et importante, nous voudrions vous entretenir de celles qui, bien que plus anciennes, forment ce qu'on peut appeler la vie intérieure de l'Union. Nous y pratiquons, depuis longtemps, l'entr'aide, spécialement par le moyen de notre Caisse Fraternelle, dont les membres, se réunissant très régulièrement, examinent avec un grand sentiment de solidarité tous les cas qui leur sont soumis. Leur travail leur a été facilité par l'application de nos règlements, que nous nous efforçons de rendre de plus en plus souples, et dont nous avons progressivement augmenté l'efficacité.

La Caisse-Maladie, qui aura de plus en plus de travail à mesure que nous avançons en âge, remboursait, comme vous le savez, les frais médicaux et pharmaceutiques à raison de 50 % des dépenses engagées au-dessus de 500 francs. En 1933, l'Assemblée a admis au bénéfice de ce barème les enfants malades en leur octroyant un remboursement de 30 %. Nous espérons pouvoir faire mieux cette année, en leur donnant les mêmes avantages que ceux réservés aux parents, allégeant de cette façon les charges de ceux-ci, inquiets sur la santé de leurs enfants.

Cette Caisse, qui a déboursé pendant l'exercice écoulé une somme

de 49.252 fr. 60 pour le remboursement partiel des frais de maladie, est chargée également de donner aux veuves de nos camarades l'allocation de 3.000 francs prévue par le règlement. Elle avait aussi à appliquer la nouvelle disposition tendant à accorder une somme de 1.000 francs aux camarades devenant veufs. Beaucoup d'entre nous ont, comme ils en avaient la possibilité, refusé pour eux-mêmes cet avantage et préféré reverser cette somme sur la tête de leur femme, au cas où ils viendraient à disparaître les premiers. C'est là un geste qui les honore, témoignant du souci qu'ils ont de ne pas laisser leur veuve dans la gêne en ces pénibles moments. La caisse a, de ce fait, versé en 1933 une somme de 130.800 francs pour les veuves, les enfants âgés de moins de dix-huit ans et quelques veufs. Ceci nous amène à constater l'accroissement du nombre de décès de nos camarades, qui s'est élevé à trente-cinq au lieu de trente-deux en 1932 et vingt-huit en 1931. Ces vides ne sont comblés, qu'en partie seulement, par les nouvelles adhésions de combattants blessés dont l'état s'est aggravé jusqu'à la cécité. A ceux-ci, qui n'ont pas toujours connu les difficultés du début, l'Union ouvre fraternellement ses portes, les faisant profiter de l'expérience acquise.

Les naissances ont, par contre, diminué, et cela se conçoit. Cinquante-cinq enfants sont nés dans notre grande famille, pour lesquels nous avons versé l'allocation habituelle de 300 francs, dont le total s'élève à 16.500 francs.

Nos camarades ont songé, depuis longtemps, à donner un toit aux leurs, où ils peuvent mener une existence tranquille, leur laissant ensuite ce patrimoine où ils auront vécu. L'Union a, comme par le passé, apporté son aide à ceux qui voulaient faire construire ou acheter une maison familiale en accordant, en 1933, trente-quatre prêts dont le montant s'élève à 489.000 francs. On voit, par là, combien est utile notre Caisse des Prêts maisons, aussi bien que celle des prêts exceptionnels, qui apporte un appui aux camarades se trouvant dans une gêne momentanée. Cette avance, qui peut se monter à 1.200 francs au maximum, est souvent très précieuse, soixante-trois demandes ayant fait l'objet d'un prêt total, pour l'année, de 73.100 francs.

On voit quel rôle d'entr'aide joue l'Union, parant dans le particulier ce que, dans le général, les Pouvoirs publics ne peuvent prévoir. Nous y sommes largement secondés par la Société des « Amis des Soldats Aveugles », qui a toujours, avec tact et bienveillance, réconforté moralement et matériellement un camarade dans le souci. Au président

et au Conseil d'administration de cette Société, nous adressons l'expression de notre vive reconnaissance.

L'U.A.G., qui par sa Caisse Maladie dédommage ses membres des frais occasionnés par leur mauvais état de santé, apporte aussi le repos et la joie à ceux qui désirent, par de bonnes vacances, se retremper dans une saine villégiature.

Franceville a vu, en 1933, tous ses pavillons occupés, non seulement aux mois de juillet et août, mais à l'avant et à l'arrière-saison, et la splendeur exceptionnelle de l'été passé a donné à notre station un aspect débordant de vie et de bonne gaieté.

Aux prochaines vacances, les pensionnaires de Franceville trouveront encore plus de place que précédemment, le Conseil ayant fait acheter un terrain contigu à notre propriété, où les enfants de nos camarades pourront prendre leurs ébats sans sortir des limites de notre domaine. Nous pensons avoir apporté de cette façon une amélioration sensible aux conditions de séjour des hôtes de nos maisons et, de plus, avoir fait œuvre de prévoyance en écartant une menace possible de construction, voisine d'un de nos pavillons.

Comme toujours, Franceville a été insuffisant pour recevoir nos camarades désirant passer l'été au grand air et les locations que nous faisons à Malo-les-Bains, Lacanau et Vals ont été très appréciées.

« Le Manestou » de Sainte-Maxime a été, pendant toute l'année, occupé par les Aveugles de Guerre qui y ont pris un repos reconfortant pendant l'hiver ou se sont dorés au soleil de l'été. Mme Gimbert, nous devons le noter, les a toujours reçus avec amabilité et empressement.

La nouveauté de la saison a été la location, par l'Union, de trois appartements à Vichy, qui ont permis à nos camarades de faire une cure dans cette station thermale. Ce n'était qu'une expérience, mais la satisfaction qu'ont éprouvé ceux qui se sont rendus à Vichy nous encourage à conserver ces locations pour la saison à venir.

Enfin, Bouleville, légué par Mme Marthe Brandès à l'Office National pour perpétuer le souvenir de « L'Abri du Soldat Aveugle », a reçu aussi nos camarades qui s'y sont franchement reposés. La formule de pension à un prix très modique, établi par l'Office, évite aux femmes des Aveugles de Guerre le souci de la préparation d'une table qui s'y trouve agréablement servie.

Il est facile de remarquer, par le bref exposé qui vient d'être fait, combien notre Association se préoccupe de rendre plus douce la vie des Aveugles de Guerre, de leurs femmes et de leurs enfants, de leur

apporter tout son appui dans les périodes critiques qu'ils traversent et de leur procurer des moments agréables qui concourent à leur éviter de pénibles situations. C'est là une des grandes tâches de notre Union, que nous tenterons toujours de perfectionner pour le plus grand bien de tous.

La préparation de cette tâche est effectuée à notre siège social, où le Bureau, les Commissions et le Conseil d'administration se sont réunis régulièrement, veillant sur nos intérêts et travaillant à leur amélioration.

De Paris, s'établit la liaison avec tous les membres de province, soit directement, soit par l'intermédiaire de nos Sections qui témoignent d'un grand esprit unioniste. Dans leurs assemblées, où s'est rendu presque chaque fois un membre du Bureau, qui leur apportait le salut du Conseil d'administration, règne toujours une atmosphère d'entente et de camaraderie, qui justifie bien notre titre de véritable Union des Aveugles de Guerre.

Dans nos bureaux, notre dévoué personnel a exécuté avec cœur le travail nécessité par notre administration. Notre Bulletin est paru régulièrement tous les mois, rendant visite aux camarades les plus éloignés, pour les tenir au courant des questions intéressant notre collectivité. Les comptes rendus sténographiques ont reproduit aussi fidèlement que possible l'aspect de ces réunions, et de cette manière donnent à l'Aveugle isolé l'atmosphère du débat reconstitué. Ces deux dernières publications nous sont toujours imprimées, à des conditions tout à fait spéciales, par M. Bauer, que nous remercions à nouveau de sa constante sollicitude.

Notre Bulletin est lu par de nombreux voyants, mais nous avons voulu faire connaître davantage au public les buts de notre Association par le moyen de la T.S.F. Des causeries hebdomadaires, indiquant ces buts, ont été diffusées par le poste de la Tour Eiffel, grâce à l'obligeance de M. Delbreil, directeur du poste de la Tour.

Les administrateurs de l'Union se sont intéressés à une invention, « Le Ruban Sonore », qui, lorsqu'elle sera au point, rendra, nous en sommes persuadés, de grands services aux Aveugles en les libérant de la nécessité d'un lecteur, quelquefois absent au moment désiré.

En attendant, notre bibliothèque Braille a fonctionné d'une façon intense, plus de 250 lecteurs demandant des livres que Mme Chevalier, qui depuis longtemps s'est aimablement chargée des fonctions de bibliothécaire, leur envoie avec régularité. Nous tenons à rendre ici

hommage à son dévouement ainsi qu'à celui de Mme L'Evesque qui la seconde avec son infinie bonté.

Nous avons aussi parmi nous des camarades qui, en dehors de l'Union, occupent des fonctions dans les différents Comités départementaux, sauvegardant les intérêts des anciens combattants en général, et, quand l'occasion se présente, apportent leur appui aux Aveugles de Guerre. L'un des nôtres siège toujours au Conseil d'administration de l'Office National des Mutilés, un autre est membre de la Commission Supérieure de Contrôle des soins gratuits et, enfin, nous avons un délégué siégeant au bureau de la Confédération Nationale des Anciens Combattants. Cette relation de notre activité montre la mise en pratique de notre devise dont l'esprit a fait notre force et notre cohésion.

Mais, ainsi que nous avons souvent recours à nos guides, l'U.A.G. a besoin des siens; ils doivent, comme les nôtres, connaître nos désirs, nos besoins, voire même avoir acquis cette habitude de vivre avec nous qui leur fait comprendre nos défauts. Nous sommes toujours heureux de trouver à côté de nous ces amis de la première heure, comme M. de Traversay, d'un inlassable dévouement; M. Bloch, dont les conseils avisés nous sont toujours précieux; nous les remercions ici fort simplement, mais nous savons qu'ils ne doutent pas de la sincérité des sentiments que nous avons pour eux.

A leur efforts, notre trésorier, Gaston L'Evesque, associe les siens, que nous avons vu reconnaître par sa récente nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Nous lui redisons tout le plaisir que nous a causé cette distinction dont il a été l'objet. Notre Union a toujours de bons amis et de fidèles bienfaiteurs, parfois anonymes. Nous sommes très sensibles à leur agissante sympathie et les assurons de notre reconnaissance pour l'aide spontanée qu'ils nous apportent. Malheureusement leur volonté à cet égard ne reçoit pas toujours l'exécution désirée, tel le legs important qu'un de nos donateurs habituels, M. Clinchant, fit aux Aveugles de guerre, pensant nous laisser sa fortune. Ce legs ne put être revendiqué par nous, faute d'une rédaction incomplète, l'U.A.G. n'étant pas nommément désignée. Cette donation sera recueillie par l'Office National qui, nous l'espérons, en fera profiter notre groupement.

Dans la période que nous traversons, où une grande incertitude pèse sur nous, il est réconfortant pour les Aveugles de guerre de trouver dans leur Association des sujets d'espérance et de sécurité.

Chers camarades, votre Conseil d'administration tient à conserver à l'U.A.G. son caractère d'union saine et vigoureuse; vous êtes avec lui pour qu'elle progresse encore et reste une des forces morales de notre pays.

RAPPORT FINANCIER

Conformément à l'article 9 des statuts, nous allons vous rendre compte de la situation financière de l'Union des Aveugles de Guerre au 31 décembre 1933, telle qu'elle résulte des opérations effectuées au cours de l'exercice.

L'actif au 31 décembre 1932 s'élevait à....	10.274.992	65
Recettes au cours de l'exercice :		
Cotisations des membres titulaires.....	16.540	»
Rachat de cotisations.....	1.300	»
Subvention de l'Office National des M. et R.....	40.000	»
Souscription « La Dette »	1.560.000	»
Bienfaiteurs, Donateurs et Legs.....	1.297.683	18
Dons spécialement affectés à la création de la Maison des Aveugles de Guerre.....	9.287	95
Dons avec affectation Maisons de Repos.....	400	»
Intérêts de l'argent placé.....	279.605	63
Intérêts sur fonds « Maison des Aveugles de Guerre »	66.555	»
Intérêts sur Fonds Kahn.....	450	»
Location des Maisons de Repos et Franceville...	12.161	95
Location des chambres de l'Union.....	2.582	»
Résultat du magasin.....	243	80
Groupement régionaux	100	25
Total	13.561.902	41
Dépenses	839.317	39
Solde	12.722.585	02

Les dépenses, au cours du même exercice, se répartissent de la façon suivante :

Abonnement au téléphone et taxes.....	2.400	25
Chauffage, éclairage, eau.....	7.768	50

Entretien et aménagement immeuble rue Ballu....	9.914 65
Impôts et assurances immeuble rue Ballu.....	560 10
Bulletin	24.770 25
Timbres d'acquit et papier timbré.....	217 50
Timbre correspondance et télégrammes.....	6.489 75
Frais occasionnés par « La Dette ».....	1.683 70
Propagande	39.026 70
Fournitures des bureaux.....	4.392 55
Remboursement forfaitaire des frais au Président et au Secrétaire général.....	15.000 »
Frais de déplacement des Administrateurs et des membres de l'Union	7.122 10
Personnel	68.673 »
Assurances du personnel.....	2.399 30
Assemblée générale	13.291 »
Allocations naissances	16.500 »
Allocations décès	130.807 »
Allocations maladies	49.162 60
Allocations sur le legs Antola.....	1.000 »
Allocations sur le fonds Kahn.....	300 »
Allocations aux camarades anciens combattants ayant eu leur pension rejetée.....	4.200 »
Location de maisons de repos dans diverses régions Franceville : Fonctionnement, entretien, surveil- lance, aménagement, réparations.....	43.921 90
Frais d'hypothèques sur prêts maisons familiales..	26.956 80
Bibliothèque et journaux.....	13.523 60
Charges afférentes aux legs.....	680 25
Courses	771 65
Entretien des chambres de l'Union.....	372 70
Groupements régionaux.....	2.518 60
Cotisations Confédération et « La Flamme »....	2.014 45
Frais de banque et sur titre en dépôt.....	445 55
Frais d'étude pour réalisation « Maison des Aveugles de Guerre ».....	5.345 96
Fluctuation de valeurs.....	1.400 »
Divers	334.206 98
	1.480 »
Total	839.317 39

Il résulte donc de ces écritures qu'au 31 décembre 1933 le solde de 12.722.585,02 est en excédent de 2.447.592,37 sur celui du 31 décembre 1932 de 2.177.743,12.

Commentaires sur les Recettes

Cet excédent, encore très important cette année, trouve en grande partie sa justification dans le solde des sommes versées à l'Union des Aveugles de Guerre par « La Dette » (1.560.000 francs) et dans une augmentation du poste « dons et legs » par la réalisation partielle du Legs Damazy (1.145.000 francs) nous attirons votre attention sur le caractère particulièrement exceptionnel de ces recettes.

Après des pourparlers assez longs et quelquefois difficiles, l'Office National des Mutilés et Réformés a, en exécution des dispositions testamentaires de Mme Damazy, fait prendre un décret en date du 6 août 1932, aux termes duquel les sommes provenant de ce legs devaient être remises moitié aux Blessés de la Face, moitié aux Aveugles de Guerre, à charge par ces Associations de les employer en achat de rentes françaises ou en construction d'immeubles nécessaires, propres et utiles au but poursuivi par lesdites Associations.

Nous avons strictement exécuté les dispositions impératives du décret susvisé en participant pour un million de francs à l'achat par l'Office National des Mutilés et Réformés, d'une maison sise à Paris, 49, rue Blanche.

Cette somme, dont le versement a fait l'objet d'une étude approfondie préalable, figure comme immeuble à l'actif du bilan et se trouve amortie en totalité par la passation de la même somme au passif du bilan puisque, n'étant pas propriétaire, l'Union des Aveugles de Guerre ne peut considérer cette somme que comme un apport fait à l'Office National des Mutilés et Réformés, en exécution des dispositions testamentaires de Mme Damazy et des termes mêmes du décret du 6 août 1932.

Commentaires sur les Dépenses

Malgré les charges croissantes qui pèsent sur notre budget, nous nous sommes efforcés de ne pas augmenter nos dépenses et nous avons utilisé nos disponibilités financières avec une sagesse que nous com-

mandaient les bouleversements financiers et économiques de l'époque présente.

L'augmentation du chiffre de dépenses de l'exercice par rapport à celui de l'an dernier provient pour partie d'une épuration de notre portefeuille-actions : en effet, nous avons été obligés d'inscrire au poste « fluctuations de valeurs » une somme sensiblement supérieure à celle de l'année précédente. Cette mesure s'imposait à nous, non seulement pour rester dans les limites statutaires, mais encore pour éviter les risques d'une dévaluation toujours possible desdites valeurs par rapport aux cours actuels.

Nous avons limité nos dépenses au point que nous avons pu, au cours de l'exercice 1933, placer, en valeurs autorisées, une somme de plus de un million sept cent mille francs, augmentant ainsi, pour la même période, l'intérêt de l'argent placé d'une somme de 58.575,51.

Comme vous le voyez, nous sommes restés dans les limites budgétaires en ce qui concerne les dépenses.

Fonds indisponibles

Voici l'énumération des immobilisations du passif :

Fonds Brieux	343.500 »
Fonds Kahn	12.534 56
Fonds de réserve pour fluctuations de valeurs.....	1.248.306 60
Rachat de cotisations.....	26.410 »
Legs Antola	22.338 25
Amortissement immeuble rue Ballu et Franceville.	126.954 90
Amortissement matériel et mobilier rue Ballu et Franceville	82.767 30
Amortissement immeuble rue Blanche.....	1.000.000 »
Fonds Maisons de repos.....	1.500.000 »
Fonds pour les veuves et enfants.....	3.500.000 »
Fonds caisse maladie.....	1.500.000 »
Fonds Maison des Aveugles de Guerre.....	1.564.803 70
Fonds pour fonctionnement général du groupement	1.500.000 »
	<hr/>
	12.427.615 31

Ce qui ne laisse disponible qu'une somme de 294.969,71, différence entre notre avoir (12.722.585,02) et nos indisponibilités (12.427.615,31).

Cette énumération appelle quelques explications : vous avez remarqué que nous avons augmenté, cette année, le fonds de réserve des Maisons de repos de 500.000 francs et créé un fonds de réserve pour le fonctionnement général du Groupement. Mais croyez bien que nous ne négligerons jamais d'augmenter le capital indisponible de ces divers postes jusqu'à ce que les intérêts de ces sommes ainsi réservées soient suffisants pour assurer le service des dépenses qu'ils comportent.

Vous voyez, par cet exposé, avec quelle prudence nous avons administré votre patrimoine et nous ne serons vraiment satisfaits de nos persévérants efforts que lorsque nous aurons acquis la certitude d'avoir donné à tous ceux de nos camarades, groupés sous le drapeau de l'Union des Aveugles de Guerre, le maximum du bien-être moral et matériel dont ils sont en droit de prétendre.

BILAN au 31

Actif

Caisse	Fr.	51.596 45
Crédit Foncier, Compte disponible.....		155.590 83
Crédit Foncier, Compte capitaux.....		13.700 52
Banque Nationale du Commerce et de l'Industrie..		10.563 85
Compte Sargenton, agent de change.....		71 94
Compte de report.....		102.150 »
Compte chèques postaux		56.824 08
Portefeuille		8.923.957 35
Immeubles Ballu et Franceville.....		687.478 20
Matériel et mobilier Ballu et Franceville		179.692 60
Immeuble rue Blanche		1.000.000 »
Marchandises		869 65
Legs en nue-propriété.....	(mémoire)	
Prêts exceptionnels		54.050 »
Prêts maisons		1.486.039 55
		<hr/>
	Fr.	<u>12.722.585 02</u>

DÉCEMBRE 1933

Passif

Solde disponible ou capital	Fr.	294.969 71
Fonds Brieux		343.500 »
Fonds Kahn		12.534 56
Fonds de réserve pour fluctuations de valeurs.....		1.248.306 60
Rachat de cotisations		26.410 »
Legs Antola		22.338 25
Amortissement Immeubles rue Ballu et Franceville.		126.954 90
Amortissement matériel et mobilier Ballu et Franceville		82.767 30
Amortissement Immeubles rue Blanche.....		1.000.000 »
Fonds Maisons de Repos		1.500.000 »
Fonds pour allocations aux veuves.....		3.500.000 »
Fonds Caisse Maladie		1.500.000 »
Fonds pour la création de la Maison de l'Aveugle.		1.564.803 70
Fonds de réserve pour le fonctionnement général de l'Union		1.500.000 »
		<hr/>
	F.	<u>12.722.585 02</u>

L'Assemblée Générale de 1934

La date de notre Assemblée générale de 1934 n'a pu encore être fixée, le Président de la République, qui a accepté de présider notre banquet, ne nous ayant pas encore fait connaître la date qu'il nous réservait, soit fin avril, soit début de mai. Nous nous trouvons, de ce fait, retardés dans l'organisation de notre Assemblée, mais assurons nos camarades qu'ils seront informés — soit par notre prochain Bulletin, soit, si besoin est, par une circulaire — de tous les détails que nous leur donnons chaque année.

Si nous ne pouvons indiquer, dès à présent, les lieux et heures des Commissions préparatoires, nous faisons savoir à nos camarades que le Conseil d'administration du 27 janvier dernier a établi, comme suit, la liste des Commissions et nommé leurs rapporteurs :

Commission des Pensions. Rapporteur : Favret.

Commission des Questions diverses. Rapporteur : Leveau.

Commission des Services intérieurs. Rapporteur : Amblard.

Commission de la Maison des Aveugles de Guerre. Rapporteurs : Bois, Fauvel.

Commission d'Action Sociale. Rapporteur : Lauté.

Commission de Propagande. Rapporteur : Muller.

Commission du Budget. Rapporteur : Noireaux.

Candidatures

Nous prions tous les membres de l'U.A.G. désireux de faire partie du Conseil d'administration de nous faire parvenir, le plus tôt possible, leur candidature, en joignant une copie certifiée conforme de leur Carte du Combattant, sauf pour ceux qui ont déjà adressé cette justification l'année dernière.

Nous insistons pour que les candidats au Conseil d'administration nous informent de leur intention, dès réception de ce Bulletin, les déclarations n'étant reçues que jusqu'au 9 mars inclus.

Nous publions ci-après, par ordre alphabétique, les noms des administrateurs dont le mandat vient à expiration cette année, qui sont d'ailleurs rééligibles.

Ce sont : Brusson, Conan, Courteix, Laffargue, Lagarde, Nicolaï, Petitjean, Robert (Maurice), Satgé, Scapini.

Nos camarades désireux de soumettre des vœux à l'examen de l'Assemblée devront nous les envoyer avant le 1^{er} avril, afin que les rapporteur puissent les étudier.

Assemblée Générale le 29 avril 1934

Au moment de mettre sous presse, nous recevons l'acceptation de M. le Président de la République de présider notre banquet annuel, le dimanche 29 avril prochain.

Nous nous empressons de porter cette nouvelle à la connaissance de nos camarades auxquels nous adresserons tous renseignements complémentaires par la voie de notre prochain Bulletin, ainsi que par la circulaire les convoquant à participer aux travaux de notre Assemblée.

Camarades, prenez bonne note : Asemblée générale le 29 avril



NOTES ET INFORMATIONS

NOS MAISONS DE REPOS

INSCRIPTIONS

Nous voici à l'époque où nous devons songer à organiser la saison des vacances de 1934. Comme à l'ordinaire, Franceville reçoit nos camarades et nous louerons, dans les stations déjà connues de nous, des logements pour les mois d'été.

Nous rappelons ici quelles sont ces stations et l'époque où nous pourrons y séjourner :

Sainte-Maxime (Var), villa « Le Manestou », quatre appartements ouverts toute l'année.

Malo-les-Bains (Nord), trois appartements, du 15 juin au 15 septembre.

Vals-les-Bains (Ardèche), quatre appartements, du 15 juin au 15 septembre.

Vichy (Allier), trois appartements, du 15 juin au 15 septembre.

Lacanau-Océan (Gironde), deux appartements, du 1^{er} juin au 30 septembre.

Les membres de l'U.A.G., désirant faire un séjour à Franceville ou dans une de ces stations, sont priés de remplir le questionnaire qui est joint à ce Bulletin, de le détacher et de nous le renvoyer avant le 2 avril, date à laquelle nous commencerons à effectuer la répartition de ces logements, en tenant compte, comme d'habitude, du temps déjà passé dans les stations de repos.

Nous rappelons que ces appartements sont à la disposition du camarade, de sa femme et des enfants à sa charge. Il aura droit, en outre, d'emmener une personne supplémentaire. Toutefois, nous tenons à faire remarquer que la place est assez limitée dans les appartements que nous louons dans les diverses stations.

Il est bien entendu que la demande adressée par le camarade est strictement personnelle et qu'en cas de contravention, il sera appliqué les sanctions prévues par le règlement.

Chaque attribution d'appartement sera, après la répartition, portée à la connaissance de l'intéressé auquel il sera adressé un règlement de nos Maisons de repos et certaines recommandations d'ordre pratique auxquelles il devra se conformer.

Légion d'honneur

Au *Journal Officiel* du 6 janvier 1934, publiant le décret du 28 décembre 1933, sont promus au grade d'officier dans l'Ordre de la Légion d'honneur :

BARLET (Raymond, Odilon), ancien soldat au 1^{er} Régiment d'Infanterie Coloniale du Maroc.

BILLARD (Maurice, Fernand), ancien soldat au 158^e Régiment d'Inf.

BRAMARD (Léon, Eugène), ancien soldat au 311^e Rég. d'Infanterie.

COUPEZ (Henri, Jean, Urbain), ancien sergent au 51^e Rég. d'Inf.

CELIN (Jules, César), ancien soldat au 117^e Rég. d'Infanterie.

GRIZIAUX (Benoît), ancien soldat au 247^e Rég. d'Infanterie.

HILLAIRET (Louis, Xavier, Clovis), ancien soldat au 212^e Rég. d'Inf.

LAGACHE (Charles), ancien soldat au 22^e Rég. d'Infant. Territoriale.

MAY (Joannès, Raymond), ancien soldat au 120^e Rég. d'Inf.

VICHET (Marius, Gervais), ancien sergent au 58^e Rég. d'Inf.

Souscription pour le buste de BRIEUX

Nous publions, ci-après, la troisième liste des souscriptions reçues :

M. Louis Barthou, membre de notre Comité de Patronage, 100 fr.
— Nicomette, 10 fr. — Rispal, 10 fr. — Gailly, 5 fr. — Adam (E.), 10 fr. — Cabasson, 10 fr. — Drion (L.), 30 fr. — Clavel, 5 fr. — Pierre (Jean), 10 fr. — Debooserie, 2 fr. — Raffestin, 2 fr. — Fabre (J.), 10 fr. — Chambert, 10 fr. — Favre, 10 fr. — Pierre (Maurice), 10 fr. — Lardièrre, 5 fr. — Lucas (G.), 10 fr. — Cariou, 10 fr. — Brinon, 20 fr. — Desseignes, 10 fr. — Pagenel,

10 fr. — Alloï, 20 fr. — Bozellec, 20 fr. — Paillissé, 10 fr. — Beguin, 10 fr. — Moley, 10 fr. — Fourcade, 10 fr. — Vella, 10 fr. — Morin, 40 fr. — Collot, 5 fr. — Scotto, 10 fr. — Giboulot, 10 fr. — Warnet, 20 fr. — Le Goff, 10 fr. — Parent (A.), 10 fr. — Royer (M.), 10 fr. — Mouillé, 10 fr. — Guy, 5 fr. — Germa, 20 fr. — Hutinet, 10 fr. — Bève, 10 fr. — Lenfant, 10 fr. — Lafon (Jean), 10 fr. — Chusseau, 10 fr. — Picaud, 10 fr. — Laffargue, 10 fr. — Gironnet, 20 fr. — Giloux, 10 fr. — Reulet, 10 fr. — Bakour, 10 fr. — Kerangall, 10 fr. — Levy (M.), 30 fr. — Lucas (A.), 20 fr. — Pelissier (J.), 10 fr. — Longeagne, 10 fr. — Tourrès, 10 fr. — Cizeron, 20 fr. — Lenglare, 10 fr. — Guiton, 10 fr. — Serot, 10 fr. — Pons, 5 fr. — Serre, 10 fr. — Julie, 10 fr. — Lantres, 20 fr. — Raphel, 10 fr. — Raveleau, 10 fr. — Molinié (B.), 10 fr. — Marie (E.), 25 fr. — Lefebvre (J.), 10 fr. — Chatonnier, 10 fr. — Bellevenue, 10 fr. — Durand (P.), 15 fr. — Seury, 20 fr. — Vayne, 10 fr. — Breton, 10 fr. — Guillou, 10 fr. — Dajieu, 10 fr. — Quéré, 20 fr. — Sciellour, 10 fr. — Lassalle, 10 fr. — Obitz, 10 fr. — Sabiani, 20 fr. — Capet, 10 fr. — Arzagot, 10 fr. — Deville, 10 fr. — Baldy, 10 fr. — Poussin, 10 fr. — Lehouck, 5 fr. — May, 10 fr. — Beaubras, 10 fr. — Gauch, 5 fr. — Gallard, 10 fr. — Donzelot, 10 fr. — Nicolai (Jean), 10 fr. — Dardie, 10 fr. — Chavastelon, 10 fr. — Lorriaux, 10 fr. — Carpentier (C.), 10 fr. — Lallement, 50 fr. — Boulanger (L.), 50 fr. — Champey, 5 fr. — Teilhet, 10 fr. — Lappe, 10 fr. — Revol, 10 fr. — Riau, 10 fr. — Tauziet, 10 fr. — Garceau, 10 fr. — Calmès, 10 fr. — Dumontet, 10 fr. — Angel, 10 fr. — Chardon, 20 fr. — Vasseur, 10 fr. — Martin (A.), 10 fr. — Rosant, 10 fr. — Jarré-Sarré, 10 fr. — Rohken, 10 fr. — Marlin, 10 fr. — Fauconnet, 10 fr. — Chalendar, 10 fr. — Vanderstreenem, 10 fr. — Hue (P.), 5 fr. — Le Callonnet, 10 fr. — Bidaud, 10 fr. — Lioté, 10 fr. — Cornet, 5 fr. — Courteix, 10 fr. — Simon (F.), 10 fr. — Warin, 15 fr. — Renaudineau, 10 fr. — Aubert-Sauveur, 20 fr. — Flandias, 10 fr. — Champommier, 10 fr. — Teissier (E.), 10 fr. — Vincent (J.), 20 fr. — Bellesœur, 20 fr. — Catillon (G.), 20 fr. — Ducos, 10 fr. — Barthélemy, 5 fr. — Sautou, 30 fr. — Feuilleul, 10 fr. — Boudeville, 20 fr. — Finot, 10 fr. — Goulet (M.), 10 fr. — Le Magadur, 10 fr. — Kerhuel, 10 fr. — Lavolé, 20 fr. — Lennoz, 20 fr. — Marignier, 20 fr. — Félix (Marius), 20 fr. — Magnin, 10 fr. —

Prune, 10 fr. — Darras, 10 fr. — Ducros, 10 fr. — Desmons, 10 fr. — Bitsch, 10 fr. — Monnier (F.), 20 fr. — Girardeau, 10 fr. — Izaac, 50 fr. — Blondel, 50 fr. — Lallement, 10 fr. — Malinge, 10 fr. — Galis, 10 fr. — Graux, 10 fr. — Storme, 5 fr. — Pasquier (A.), 10 fr. — Fonchy, 10 fr. — Grelaud, 10 fr. — Girault (E.), 25 fr. — Cailbaut, 10 fr. — Gautier (A.), 10 fr. — Rochet, 20 fr. — Victorin, 5 fr. — Delfieux, 25 fr. — Bur, 10 fr. — Bailly, 10 fr. — Berthet, 10 fr. — Leblond (M.), 10 fr. — Bardoux, 10 fr. — Briant, 10 fr. — François (M.), 10 fr. — Richaud, 10 fr. — Duffaut, 10 fr. — Seguela, 10 fr. — Girard (J.), 10 fr. — Jaffré, 10 fr. — Bidau, 25 fr. — Gesta, 20 fr. — Coulaud, 10 fr. — Angot, 10 fr. — Chenenaille, 10 fr. — Nicolas (A.), 10 fr. — Pélissier (M.), 10 fr. — Pichenot, 10 fr. — Juhel, 10 fr. — Cressent, 10 fr. — Le Garlantezec, 10 fr. — Greard, 20 fr. — Dupuy (P.), 10 fr. — Decours, 10 fr. — Charpentier (E.), 10 fr. — Preot, 10 fr. — Dubost, 10 fr. — Tauriac, 30 fr. — Meunier (V.), 10 fr. — Feret, 10 fr. — Grosbois, 10 fr. — Malgat, 5 fr. — Véron (F.), 10 fr. — Mme Adam Stephan, 20 fr. — Pinaquy, 10 fr. — Gorce, 10 fr. — Grenet, 10 fr. — Equerre, 10 fr. — Boudault, 10 fr. — Marche, 10 fr. — Drion (A.), 10 fr. — Legris, 10 fr. — Fagnon, 5 fr. — Barbier (P.), 5 fr. — Luc (J.), 15 fr. — Turcat, 10 fr. — Lajous, 10 fr. — Grillon, 10 fr. — Dupeu, 10 fr. — Berigaud, 15 fr. — Bartier, 10 fr. — Cabannot, 10 fr. — Toupenet, 10 fr. — Gouny, 10 fr. — Artel, 5 fr. — Daubersy, 10 fr. — Fafet, 10 fr. — Campet, 20 fr. — Pallier, 10 fr. — Declercq, 10 fr. — Pasquier (T.), 10 fr. — Sursin (P.), 10 fr. — Poezevara, 10 fr. — Petit (E.), 10 fr. — Liagre, 10 fr. — Aubin (P.), 40 fr. — Cochereau, 10 fr. — Casdagne, 10 fr. — Massot-Pellet, 20 fr. — Robinet, 10 fr. — Darnaud-Guilhem, 5 fr. — Gravet, 10 fr. — Alibert, 10 fr. — Pagand, 10 fr. — Kuster, 10 fr. — Le Treust, 10 fr. — Cordier, 10 fr. — Saint-Marty, 10 fr. — Grimaldi, 10 fr. — Laurent (E.), 10 fr. — Blanc (A.), 20 fr. — Acart, 5 fr. — Rollet, 10 fr. — Manche, 5 fr. — Boudra, 5 fr. — Gable, 10 fr. — Eychenne, 5 fr. — Loizeau (A.), 10 fr. — Faure, 10 fr. — Bougeois, 10 fr. — Nicolas (F.), 10 fr. — Lutz, 10 fr. — Lopital, 10 fr. — Boo, 10 fr. — Webber, 10 fr. — Bonamy, 5 fr. — Lecomte (F.), 10 fr. — Badel, 10 fr. — Denis (J.), 10 fr. — Guittard, 50 fr. — Berard, 10 fr. — Bicheron, 10 fr. — Dufourc (Pierre), 100 fr. — Malessard, 10 fr.

— Junqua, 10 fr. — Larher, 10 fr. — Bardet, 20 fr. — Buckel, 10 fr. — Baudrand, 20 fr. — Bordier, 10 fr. — Coupas, 10 fr. — Ramadour, 10 fr. — Guermonprez, 10 fr. — Marchand (D.), 10 fr. — Evrat, 10 fr. — Briffaut (J.), 15 fr.

A cette époque de règlement des cotisations, nous recevons quelquefois certaines sommes de 10 francs sans indication spéciale. Nous prions nos camarades qui nous adressent de l'argent de bien vouloir préciser quelle est la destination de leur envoi : soit règlement de cotisation, soit souscription au buste Brioux.

Renouvellement des Cartes du Combattant

Il est rappelé que les demandes pour le renouvellement de la Carte du Combattant devront être présentées au moins deux mois avant la date d'expiration de la carte, cette dernière date s'obtenant en reculant de cinq ans celle à laquelle la carte a été établie. C'est dire que, dès maintenant, doivent être présentées les demandes concernant celles des cartes venant à expiration en février et mars prochain.

Il est souligné que les instructions officielles prescrivent au Comité Départemental de procéder, à l'occasion du renouvellement, à une vérification sérieuse des titres des intéressés à la possession de la Carte du Combattant. C'est la raison pour laquelle, indépendamment de la demande de renouvellement proprement dite, des renseignements complémentaires détaillés ont dû être demandés à la plupart des intéressés.

Aux usagers de la S.T.C.R.P.

L'Union des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre des S.T.C.R.P. nous informe que ses adhérents receveurs anciens combattants rencontrent parfois une mauvaise volonté manifeste de la part de certains mutilés qui doivent présenter leur carte à la réquisition des agents de la Compagnie, à qui la direction de la S.T.C.R.P. prescrit, en effet, par des circulaires d'exiger la présentation de la carte.

Nous sommes persuadés que les Aveugles de Guerre de la région parisienne s'exécutent de bonne grâce, ce qui est d'ailleurs dans leur intérêt, évitant des heurts regrettables de part et d'autres.

LOTÉRIE NATIONALE

Nous informons nos camarades désireux de se procurer des billets de la Loterie Nationale que nous ne possédons plus que des billets de la dixième tranche. Envoyer 100 francs par billet, plus 1 fr. 75 pour frais de recommandé.

Une généreuse proposition

Un de nos amis du Luxembourg mettrait gracieusement, à la disposition d'un Aveugle de Guerre, une petite maison composée de deux pièces avec petit jardin, située à Donnemarie (Seine-et-Marne).

Nous prions nos camarades que cette généreuse proposition intéresserait de bien vouloir nous en informer, afin que nous les mettions en relations avec notre aimable correspondant.

A propos de Successions

Le camarade G., nous a posé la question suivante : « Je suis marié depuis sept ans, sans contrat. Pour toute fortune, je ne possède que la maison, achetée avec l'aide de la loi Loucheur et de l'U.A.G. J'ai une fillette de six ans. Quels seraient, à ma mort, les droits de ma femme et ceux de ma petite fille ? »

Réponse. — Etant donné votre mariage, sans contrat préalable, c'est-à-dire sous le régime de la communauté légale de biens, à votre décès, vos biens se diviseront en deux parties :

1° La moitié des biens de la communauté, qui est et restera la propriété de l'épouse survivante ;

2° L'autre moitié, qui formera l'actif de votre succession, et qui sera dévolue comme suit :

Pour l'épouse : l'usufruit du quart,

Pour l'enfant : les trois quarts en toute propriété et un quart en nue-propriété.

Avis aux Accordeurs

« Les Amis des Soldats Aveugles » nous font part de la proposition suivante, qu'ils ont reçue de M. le docteur Constantin, demeurant à Paris, 12, rue de Clichy (9^e), qui a bien voulu faire profiter plusieurs de nos camarades de ses soins gratuits pour les maladies relevant de sa spécialité (nez, gorge, oreilles).

Un de ses amis, industriel et fabricant de pianos à Hanoï (Indochine), désirerait offrir une situation intéressante dans sa maison, à Hanoï, à un Aveugle de Guerre exerçant la profession d'accordeur.

Pour tous renseignements utiles, prière de vouloir bien s'adresser directement à M. le docteur Constantin, 12, rue de Clichy, à Paris.

T. S. F.

Notre camarade Guilbot, de Neuilly-sur-Seine (Seine), est heureux de porter à la connaissance des membres de l'U.A.G., qu'il vient de réaliser un petit système très simple, adaptable sur ses appareils de T.S.F., ne modifiant en rien leur apparence ni leur fonctionnement. Il permet à tout Aveugle de faire lui même ses repérages de stations avec autant de précision que le ferait un voyant ; il sert, avant l'allumage de l'appareil, si l'on désire régler une station déterminée et, pendant la réception, pour repérer d'autres stations ou connaître celles qu'on entend.

A chaque appareil muni de ce système, il joint une liste en Braille des principales stations européennes avec leur étalonnage.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à M. E. Guilbot, 7, rue Théophile-Gautier, Neuilly-sur-Seine (Seine).

Le camarade Léger, 15, rue Jules-Verne, Paris (Métro : Belleville) expose deux jolis modèles de postes 5 et 7 lampes, et prie ses camarades de ne pas se décider à acheter un poste avant de les avoir vus.

S'adresser à M. A. Léger, 15, rue Jules-Verne, Paris.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1^{er} et le 31 janvier, une somme de 24.280 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	Fr.	300
Allocations décès		7.000
Allocations Caisse maladie		16.980

Il y a lieu d'ajouter à ces 24.280 francs, une somme de 41.200 francs pour prêts de maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner *vingt-sept* demandes, dont trois n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE-NOUS

Naissances

Notre camarade et Mme Epaud, de Landevieille (Vendée), nous font part de la naissance de leur cinquième enfant, Jean-Raphaël-Gilbert, né le 9 janvier 1934.

Notre camarade et Mme Salah ben Zerouk, d'Ouargla (Constantine), nous font part de la naissance de leur enfant.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade Vella (Paul), de Sousse (Tunisie), nous fait part du mariage de sa fille Catherine, célébré le 23 décembre 1933.

Notre camarade Aubry (Eugène), de Freinville-Sevran (Seine-et-Oise), nous fait part de son mariage avec Mme Dufour, célébré le 3 février 1934.

Notre camarade Louis Philippe, de Mâcon, nous fait part du mariage de son beau-fils, Pierre Chaffurin, avec Mlle Edmonde Farge, célébré le 25 janvier 1934 à Lyon.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Boudot (Jean), de Saint-Etienne (Loire), décédé le 2 janvier 1934, à l'âge de quarante-trois ans.

Né le 28 octobre 1890, à La Mazière (Creuse), sergent au 5^e Régiment d'Infanterie Coloniale, notre camarade fut blessé au Bois de Bolante (Argonne), le 9 mars 1915. Réformé à 100 %, article 10, pour cécité complète, Boudot était chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille Militaire, et laisse une veuve.

De notre camarade Lequenne (Aimable), de Roubaix (Nord), décédé le 11 janvier 1934, à l'âge de soixante et un ans.

Né le 21 janvier 1873, à Roubaix, soldat au 43^e Régiment d'Infanterie Territoriale, Lequenne devint aveugle, à Aufersbach (Alsace). Réformé à 100 %, article 10, pour cécité, notre camarade laisse une veuve.

De la fille Noëla, de notre camarade Charrière (Jean), de Saint-Mandé (Seine), décédée le 11 janvier 1934, dans sa quatorzième année.

Du frère de notre camarade Evrat, décédé le 10 janvier 1934, à l'âge de quarante-six ans.

De la mère de notre camarade Savigny (Henri), de Droué (Loir-et-Cher), décédée le 8 janvier, à l'âge de quatre-vingts ans.

De la belle-mère de notre camarade Fayolle, décédée le 16 décembre 1933, à l'âge de soixante-quinze ans, à Sainte-Colombe (Seine-et-Marne).

De la femme de notre camarade Doré, de Freneuse, par Mantes, décédée le 20 novembre.

Du père de notre camarade Bailly, de Paris, décédé le 2 décembre 1933, dans sa soixante-cinquième année.

Du fils de notre camarade Agutte (Jean), de Gaillon (Seine-et-Oise), décédé fin janvier 1934, à l'âge de vingt-quatre ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

Cotisations volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui ont tenu à effectuer un nouveau versement :

Delacourt, 15 fr. — Falempin, 10 fr. — Drion, 10 fr. — Jean (Pierre), 10 fr. — Lucas (G.), 10 fr. — Daurios, 5 fr. — Duchamp, 5 fr. — Moricel, 10 fr. — Boche, 5 fr. — Lafon (Jean), 20 fr. — Mouillé, 10 fr. — Lenglare, 10 fr. — Raphel, 5 fr. — Leroy (A.), 10 fr. — Dardié, 10 fr. — Chavastelon, 5 fr. — Carpentier (C.), 10 fr. — Laurent (A.), 10 fr. — Aldeguer, 10 fr. — Teilhet, 10 fr. — Basile, 10 fr. — Rosant, 10 fr. — Brunin, 5 fr. — Cheutet, 10 fr. — Letellier, 10 fr. — Aubert (S.), 10 fr. — Chaudron, 10 fr. — Le Sin, 5 fr. — Cailbaut, 5 fr. — Janson, 5 fr. — Lutz, 10 fr. — Rochet, 5 fr. — Laurent (E.), 10 fr. — Maisson, 10 fr.

Cotisations pour l'année 1934

Vaxelaire, Drapeau, Delacourt, Guilhot, Daraspe, Richou, Lebon, Harrivelle, Beaucourt (rachat), Torrebore, Amblard, Demalaine, Hennebicq, Lequenne, Latrille, Garcin, Petit (A.), Laurent (F.), Noirjean, Thèbes, Zimmermann, Barbier (J.-M.), Dessenne, Bisselier, Lombard, Falempin, Guillobé, Nicomette, Le Goff, Gailly, Bertoni, Adam (E.), Drion (L.), Clavel, Debooserie, Doré, Noël (A.), Raffestin, Girard (J.-M.), Duforest, Sourissaud, Chambert, Bastion, Hebreard, Favre, Envin, Pierre (M.), Seury, Boitel, Pruvost, Lardière, Peyrebrune, Ecal, Lucas (G.), Cariou (Y.), Abbas, Brinon, Liagre, Desseignes, Pagenel, Duchamp, Gromelle, Gresle, Moulin (E.), Daurios, Lebrun (G.), Alloï, Verdelet, Legris, Bozellec,

Paillissé, Lemaître, Beguin, Moley, Feschet, Vella, Delorme, Dysserincâ, Morin, Dutaud, Granet, Collot, Cassar, Scotto, Bavouzet, Giboulot, Miremont, Warnet, Parent (A.), Delaunay (H.), Roger (M.), Meyer (J.), Royer, Moricel, Douris, Lambert (L.), Guy, Gentilhomme, Alison, Boche, Lenfant, Dufourg, Lafon (J.), Chusseau, Picaud, Laffargue, Leroy (H.), Robin, Gironnet, Prigent, Barlet, Giloux, Reulet, Occis, Ruffenach, Salvat, Bakour (rachat), Agutte, Kerangall, Pagès, Favret, Levy (M.), Pélissier (J.), Longeagne, Despinardes, Tourrès, Cizeron, Vernet, Guiton, Massaly, Goudailler, Mme Julie Lantrès, Beraud, Fraisse, Serre, Pons, Erouart, Fournier (C.), Plenacoste, Regereau, Raphel, Raveleau, Molinié (B.), Marie (E.), Lefebvre (J.), Durat, Hereng, Chatonnier, Lallemand, Fauchier, Houpert (P.), Bellevue, Leroy (A.), Durand (P.), Nicaud, Vayne, Thibaut, Breton, Delaunay (S.), Gauthier (R.), Touzet (J.), Dajieu, Sciellour, Lassalle, Rondeau, Obitz, Lamy (A.), Sabiani, Freixes, Arzagot, Amar, Deville, Colleuille, Secch, Poussin, Munch, Lehouck, May, Beaubras, Rouxel, Gentil, Digne, Pelletier (A.), Codhant, Bibois, Poubane, Gallard, Fayolle, Donzelot, Boudant, Nicolai (J.), Courty, Marcadier, Chavastelon, Hutin, Patisson, Lorniaux, Carpentier (C.), Izembard, Bouisson, Fournier (R.), Couesnon (A.), Coué, Goethel, Chabbert (H.), Bertrand (M.), Focé, Loizeau (A.), Gille (R.), Champey, Petit (Joseph), Laurent (A.), Aldeguer, Valdant, Mandet, Lappe, Revol, Tauziet, Heroin, Millepiéd, Gresset, Calmès, Dumontet, Angel, Plateau, Bourreau, Chardon, Trouillet, Lhôpital, Vasseur, Martin (A.), Brunin, Jarré-Sarré, Becker (R.), Rohken, Marlin, Cheutet, Huc, Descormes, Pellier, Betremieux, Sabin, Faure, Dury, Bidaud, Lioté, Liabeuf, Bur, Warin, Aubert (S.), Champommier, Vincent (J.), Bellesœur, Le Serrec, Saint-Gerand, Catillon (G.), Barthélemy, Lebrun (S.), Chaudron, Feuilleul, Boudeville, Finot, Vincent (G.), Berdou, Chastaing, Salles, Branger, Le Magadur, Gleye, Veron (L.), Kerhuel, Boissard, Hayotte, Drion (G.), Feugray, Lennoz, Brebion, Marignier, Magnin, Félix (M.), Clémencel, Lucchini, Berruel, Grillet (A.), Vernet (G.), Mauger, Chouquet, Nadal, Desmons, Bentejac, Bistch, Rasclé, Monnier (F.), Vendeville, Marsal, Lafon (L.), Poulain, Lallemand, Deniel, Bourret, Le Sin, Malinge, Philibert, Galis, Graux, Storme, Pasquier (A.), Nottin, Fonchy, Cailbaut, Janson, Massé (G.), Sarret, Meunier (M.), Brusson, Gautier (A.), Rochet, Victorin, Hemery, Goossens, Poirier, Farrant, Dupic, Tanis, Bailly, Berthet, Leblond

(M.), Bardoux, Fauvel, Michot, Emo, Briant, François (M.), Ternois, Pera, Montgermont, Lesade, Seguela, Girard (J.), Roi (J.), Bidaud, Pillon, Marche, Cochereau, Casdagne, Aubin (P.), Jallot, Petit (E.), Poezevara, Fagnon, Lapoule, Barbier (P.), Luc (J.), Turcat, Lajous, Grillon, Berigaud, Quesne, Bartier, Cabannot, Gouny, Toupenet, Daubersy, Lagache, Combarré, Declercq, Pasquier (T.), Sursin, Gesta, Turban, Coulaud, Gohiec, Chenenaille, Nicolas (A.), Martin (J.), Leblanc, Pichenot, Juhel, Bequart, Cressent, Gillet, Le Garlantezec, Greard, Dupuy (P.), Decours, Charpentier (E.), Preot, Dubost (P.), Clairotte, Tauriac, Meunier (V.), Feret, Grosbois, Magat, Veron (F.), Laville, Pinaquy, Grenet, Equerre, Boudault, Banuyls, Bataille, Massot-Pellet, Potereau, Josse, Robinet, Navarron, Vincendo, Darnaud (G.), Gravet, Kuster, Foubet, Le Treust, Cordier, Castrec, Monnerie, Cartoux, Houdré, Pinasseau, Kolb, Grimaldi, Louesdon, de Witte, Laurent (E.), Blanc (A.), Chezeaud, Boyenval, Acart, Rollet, Maison, Castor, Girou, Manche, Boudra, Castel (H.), Gable, Eychenne, Jeannin, Bougeois, Videmont (A.), Nicolas (F.), Lansquenet, Brottes, Bicheron, Denis (J.), Badel, Boo, Simon (P.), Bonamy, Mme Veuve Ménager, Malingre, Detoc, de Budt, Domenger, Malessard, Junqua, Larher, Buckel, Baudrand, Bordier, Coupas, Hadot, Ramadour, Guermoprez, Huppé, Justin, Fargier.

**Procès-Verbal
de la Réunion du Conseil d'Administration
du 18 Novembre 1933**

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Scapini.

Sont présents :

Scapini, Favret, Leveau, Noireaux, Amblard, L'Evesque, Bardoux, Bertrand, Bois, Brusson, Céré-Labourdette, Conan, Courteix, Fauvel, Guillam, Lauté, Malgat, Nicolai, Roy (Georges).

M. de Traversay, président du Comité d'Action.

Les camarades Bailly, Berthet, Cassard, Chaillou, Evrat, Grillon, Hennebicq, Hourcade, Leblond, Rousseau, Saillot.

Excusés : Bloncourt, Cabasson, Derunder, Grillet, Izaac, Laffargue, Lagarde, Muller, Petitjean, Robert (Maurice), Satgé.

Ont donné leurs pouvoirs :

Au secrétaire général : Laffargue, Petitjean, Satgé.

A Favret : Cabasson, Grillet, Lagarde.

A Leveau : Robert (Maurice).

A Noireaux : Bloncourt, Derunder.

1° Procès-verbal de la séance du 7 octobre. Adopté à l'unanimité.

2° Situations financières de septembre et octobre 1933. Adoptées à l'unanimité.

3° Demande de réintégration du camarade Mansuy.

Le Conseil, après avoir examiné cette demande, décide de réintégrer notre camarade Mansuy en lui retirant, selon le règlement, le bénéfice de nos Maisons de repos pendant une période de cinq ans. Le Bureau examinera alors la possibilité de lui donner la permission de séjourner dans nos centres de repos. Se sont abstenus : Bertrand, Leveau.

4° Demande de réintégration du camarade Occe.

Le Conseil, après avoir pris connaissance des résultats de l'enquête faite par Planquette à ce sujet, remercie ce dernier et décide de réintégrer notre camarade Occe.

5° A la suite du vœu exprimé par notre dernière Assemblée générale de faire exécuter un buste à la mémoire de Brioux, le secrétaire général fait part, au Conseil, de la décision prise par le Bureau et la Commission de Propagande d'ouvrir une souscription dans le Bulletin pour l'érection de ce buste. Adopté.

Les camarades Bois et Fauvel, membres de la Commission de la Maison des Aveugles de Guerre, exposent leurs idées relatives à la réalisation de la Maison. L'acquisition par l'Office de la propriété de la rue Blanche étant imminente, ces suggestions seront soumises à la Commission qui se réunira sous peu.

Amblard fait savoir que, à la suite de la visite faite par le Bureau à M. le Président de la République, celui-ci nous a confirmé par lettre

qu'il présiderait volontiers notre banquet annuel, un dimanche de fin avril ou début de mai prochain. La date sera fixée fin février.

Scapini soumet la proposition qui lui a été faite d'attribuer à l'U.A.G. le bénéfice de l'Exposition Internationale Féline annuelle. Le Conseil accepte et charge le Bureau de faire le nécessaire.

Sur proposition de Brusson, il est décidé d'acheter un carnet de billets de la Loterie Nationale.

Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

Bessac (Antoine), au Mas de Saint-Gery (Lot), 100 %, article 10, titre définitif, Carte du Combattant.

Gril (Emile), rue Meyneaux, Béziers (Hérault), 100 %, article 10, titre définitif, Carte du Combattant.

Michel (Eugène), 21, rue Croix-de-Régner, Marseille (Bouches-du-Rhône), 130 %, articles 10 et 12, titre définitif, Carte du Combattant (faisait partie de l'Union antérieurement, en qualité de membre provisoire).

Victorin (Irénée), 42, avenue Saint-Cassion, La Bocca, Cannes, 100 %, article 10, titre définitif, Carte du Combattant.

Ces camarades remplissant les conditions sont admis à l'U.A.G. en qualité de membres titulaires.

Le Conseil d'administration décide de faire déposer, chez M. Sargenton, agent de change à Paris, pour être vendues par celui-ci, les cinquante cinquièmes de part de la Société Civile de la Compagnie Universelle du Canal de Suez.

Après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires de M. Louis Solirène, pharmacien, demeurant de son vivant à Saïgon (Cochinchine), décédé à Auch (Gers) — où il résidait momentanément — le 27 décembre 1933, par lesquelles il lègue à l'Association des Aveugles de Guerre, aux termes de son testament olographe, fait à Marseille, en date du 20 décembre 1928, une somme de 5.000 piastres, le Conseil d'administration de l'U.A.G. accepte, à l'unanimité, sous bénéfice d'inventaire, ces dispositions testamentaires, et donne tous pouvoirs à son trésorier pour l'encaisser au nom de ladite Société, prendre tous engagements et faire le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h. 30.

Groupement de la Région du Nord

Le secrétaire rappelle aux camarades que l'Assemblée annuelle aura lieu, le dimanche 18 mars, à deux heures précises, Salle du Conservatoire de Musique de Lille, place du Concert.

L'Assemblée sera présidée par le camarade Noireaux, vice-président de l'Union, représentant le Bureau de Paris.

Elle sera précédée, comme les années précédentes, d'un déjeuner amical servi au Restaurant Alcide, rue des Débris-Saint-Etienne, entrée Grand'Place, à midi très précises. Prix du repas : 15 francs par personne, boisson et pourboire compris.

Les camarades désirant y prendre part sont priés d'en prévenir le secrétaire, Muret (Léon), 262, rue Nationale, à Lille, avant le 12 mars, dernier délai.

Il sera alloué un jeton de 10 francs aux membres assistant à l'Assemblée et un de 5 francs supplémentaire à ceux participant à ce déjeuner.

La Commission espère que les camarades viendront nombreux à cette Assemblée; ils prouveront ainsi leur solidarité plus que jamais nécessaire et témoigneront au représentant du Conseil d'administration leur confiance et l'assurance de leur fidèle attachement.

Léon MURET.

Groupement Départemental du Rhône

Le Bureau de la Départementale du Rhône informe les camarades que l'Assemblée générale de la Section aura lieu, le dimanche 11 mars, 9 neuf heures du matin, à la Mairie du III^e Arrondissement, Salle de la Bibliothèque, à Lyon.

Des renseignements complémentaires seront diffusés par le Poste de Lyon-La Doua.

Avis divers

Notre camarade Baudoin, de Deuil (Seine-et-Oise) nous informe qu'il serait vendeur d'un terrain à bâtir, dont il avait fait l'acquisition.

Pour tous renseignements, s'adresser à notre camarade Baudoin, 5, rue des Goriots, Deuil (Seine-et-Oise).

A vendre : Maison sise à Montbard (Côte-d'Or), comprenant deux grandes pièces, état de neuf, cuisine, tonnelle garnie, cabinets. Electricité. Prix : 15.000 francs.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à notre camarade Gabriel Bruley, 140, boulevard de la Madeleine, Nice (Alpes-Maritimes).

Un de nos membres associés, M. E. Vuichard, à Salon (Bouches-du-Rhône), huiles, savons, cafés, offre la représentation de sa maison à nos camarades. Les affaires se traitent surtout par relations de parenté et d'amitié.

Le gain à réaliser est appréciable et les camarades trouveront dans cette occupation un attrait réel.

S'adresser à M. E. Vuichard, Salon (Bouches-du-Rhône).

Notre camarade Larue (Louis), de la Rochepot par Nolay (Côte-d'Or), nous informe qu'il fournirait :

1° Aux camarades désireux de connaître les véritables bons vins de Bourgogne, des vins fins Pinot blanc Meursault, à 13 francs la bouteille, et des vins fins Pinot rouge Chassagne-Montrachet, à 10 fr. la bouteille, le tout livrable en caisses de 25 bouteilles, rendu franco de port et d'emballage. Expédition directe de la propriété. Médaille d'Or, Exposition Paris 1932.

2° De superbes plans de vigne, greffés racinés, en vin ordinaire, pinots fins rouge ou blanc, treilles raisins de table toutes variétés, sélection garantie. Prix sur demande.

S'adresser au camarade Louis Larue, La Rochepot par Nolay (Côte-d'Or).

Notre camarade R. Hennebicq nous rappelle que, malgré la baisse sensible survenue sur les prix des lampes Philips, il consent toujours aux membres de l'U.A.G. une remise de 40 %.

S'adresser directement à notre camarade Hennebicq, 4, rue Paul-Escudier, Paris. Tél. Pigalle 67-28.

Notre camarade J.-M. Prigent, de Lesneven (Finistère), nous fait savoir qu'il serait acheteur d'une machine à écrire clavier universel. Faire offre à M. Prigent, rue Porsmoguer, Lesneven (Finistère).

Liste des Donateurs

M. Gobrecht, Paris, 20 fr. — Mlle Bret, Charolles (Saône-et-Loire), 100 fr. — M. Jean Charlat, Paris, 100 fr. — Mme Julien, Nantes, 10 fr. — Société Avignonnaise d'Electricité, Avignon (Vaucluse), 50 fr. — M. Gilbert Lévy, Paris, 200 fr. — M. Bimbenet, Paris, 50 fr. — Mme Michaud, Paris, 50 fr. — M. J. A. Lafargue, Beyrouth, 200 fr. — M. Chabaud, Delly (Algérie), 20 fr. — M. Blanchard, Paris, 10 fr. — Mlle Leleu, Tunis, 50 fr. — Mme Sens, Marseille, 100 fr. — Mlle Liard, Malesherbes (Loiret), 15 fr. — Mme Genevey Matton, Paris, 100 fr. — M. Lipot, Bouvincourt (Somme), 100 fr. — Produit d'une quête organisée par le Conseil d'Angleterre dans l'Eglise Zion, à Yunnanfou (Asie), 90 fr. 20. — Produit d'une collecte de la colonie française de Yunnanfou (Asie), faite à l'occasion des fêtes de l'Armistice, 2.480 fr. 90. — Mme Duval, Sainte-Gertrude (Seine-Inférieure), en souvenir de son fils, 15 fr. — M. A. Olivier, Levallois-Perret, 50 fr. — M. Gentilhomme, Bagnolet (Seine), 200 fr. — Mme Louise Pouilles, Pamiers (Ariège), 50 fr. — M. Simon Zagdoun, Le Caire (Egypte), 200 fr. — M. Hany, Le Caire (Egypte), 400 fr. — Mme Lemaire, Cambrai (Nord), 30 fr. — M. Pierron, Marseille, 20 fr. — Mlle de Poulpiquet de Brescauvel, Brest, 20 fr. — M. Julian Caldevilla, Mulhouse, 20 fr. — Mlle Gibert, Claye-Souilly (Seine-et-Marne), 50 fr. — Mme Lebossé, Sainte-Adresse (Seine-Inférieure), 25 fr. — Mmes Toudy et Chaudieu, La Garenne-Colombes (Seine), 20 fr. — MM. Largier et Kula, Paris, 625 fr. — M. Fernand Peltzer, Ambassadeur de Belgique à Rio-de-Janeiro (Brésil), 1.000 fr. — Anonyme, 150 fr. — Mme Veuve Albert Barré, Châlons-sur-Marne, 200 fr. — M. Germond, Paris (sur son allocation de combattant), 600 fr. — Mlle Bourdon, Lesmont (Aube), 100 fr. — Mme Eteve, Paris, 20 fr. — Mme Barnet, Lyon, La Haye (Hollande), 100 fr. — Société Dolfus, Mieg et Cie, Mulhouse, 100 fr. — Mme Veuve Ramponi, Lugano (Suisse), transmis par *Les Annales*, 22 fr. — Mme Granier, Crépy-en-Valois (Oise), 25 fr. (transmis par *Les Annales*). — M. A. Remy Delaroière, Saultain (Nord), 100 fr. — M. Villevieille, Meudon (Seine-et-Oise), 20 fr. — Divers, 2.347 fr. 60.

Dons avec affectation spéciale pour la création de la "Maison des Aveugles de guerre"

Commune d'Argenton (Indre), 300 fr. — Département de la Nièvre, 35 fr. — Département de la Vendée, 1.000 fr. — Ville de Vierzon (Cher), 250 fr. — Commune de Saint-Bonnet de Joux, 100 fr. — Notre camarade Munch, 5 fr. — Ville de La Ferté-Alais (Seine-et-Oise), 50 fr. — Ville de Crépy-en-Valois (Oise), 100 fr.



QUESTIONNAIRE

à remplir et à retourner par les Camarades désireux de faire un séjour dans un de nos Centres de Repos

Les camarades désireux de bénéficier d'un séjour dans nos Maisons de Repos nous retourneront avant le 2 Avril le questionnaire ci-dessous, après l'avoir rempli et signé :

Nom

Prénoms

Adresse (l'écrire lisiblement)

Combien de personnes vous accompagnez ?

AVIS IMPORTANT. — Le camarade pouvant emmener sa femme ou son guide, les enfants à sa charge, plus une personne, afin de faciliter la répartition, indiquer dans les lignes ci-dessous quelles sont les personnes qui, avec vous, bénéficieront du séjour, soit femme, enfants (mentionner filles ou garçons et donner l'âge), dire si une personne étrangère vous accompagnera.

Dans quelle station désirez-vous séjourner ?

Indiquer une autre station, au cas où celle que vous aurez choisie ne pourrait vous être accordée

Mentionner la période pendant laquelle vous désirez séjourner dans nos Maisons de Repos (en cas d'impossibilité d'attribution, indiquer une autre période)

Je déclare me conformer au règlement des Maisons de Repos.

Le

1934.

SIGNATURE

TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.
BOURGIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.
CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : FAVRET, LEVEAU, NOIREAUX.
Secrétaire général : AMBLARD.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.
Membres : BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LABOURDETTE, CONAN, COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFARGUE, LAGARDE, LAUTÉ, MALGAT, MULLER, NICOLAI, PETITJEAN, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.

COMITÉ D'ACTION

M. le baron DE TRAVERSAY, Président ;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente honoraire.
Mme CONTAMIN, Vice-Présidente ;
M. le colonel DE TRAVERSAY, Vice-président ;
M. Oscar BLOCH, Secrétaire ;
M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union » ;
Mme DU BOS ;
Mme BROQUIN ;
M. Marcel BLOCH ;
M. le marquis DE CHAUMONT-QUITRY ;
M. CHEPPER ;
M. Pierre CHÉROT ;
Mme CHEVALIER ;
Mme Francis DE CROISSET ;
Mlle JALAGUIER ;
Mlle d'HERBREMONT ;
Mme HENRI ;
Mme KALT ;
Mme L'EVESQUE ;
Mme LÉVY-WEIS ;
M. MAYER ;
Mme MEYER ;
Mme MUS ;
M. PASCAL.

